

# **Le principe « un homme, une voix » un principe anti-capitaliste**

Il est communément pensé, dit, écrit que le principe « un homme, une voix » est un principe anticapitaliste ; est-ce vrai ? Voilà la question qui va nous intéresser dans ce chapitre. Des siècles d'histoires, des histoires qui sont propres à chaque type de coopérative, une coopération façonnée par une multitude de personnes avec elles aussi leurs propres histoires. Comment dans ces conditions démontrer que le principe « un homme, une voix » est, ou n'est pas, anticapitaliste ?

## **Section préliminaire**

### **I. Comment démontrer l'anticapitalisme ?**

Comment effectivement démontrer l'anticapitalisme supposé du principe « un homme, une voix » ? Avant de répondre à cette question il convient toutefois de bien voir que le débat pour savoir si le principe s'inscrit bel et bien dans une démarche anticapitaliste se trouve amputé par des considérations historiques.

#### **A. Démontrer l'anticapitalisme du principe**

La solution se trouve dans la diversité qui est celle du mouvement coopératif ; elle se trouve aussi aidée par l'histoire.

## 1. Un débat amputé

En partant du postulat que le principe « un homme, une voix » est anticapitaliste, l'histoire ne peut que nuancer cette affirmation. En effet pour pouvoir dire que les sociétés coopératives et leurs principes sont anticapitalistes encore faut-il qu'il existe une organisation de l'économie de type capitaliste et des « antis » c'est-à-dire des mouvements qui se définissent comme hostiles à cette organisation et pour lesquels le mouvement coopératif pourrait se revendiquer. Or la coopération, le capitaliste, et les mouvements opposés à ce dernier n'ont pas la même histoire ; ils ne sont pas nés au même moment. Il convient donc d'établir la naissance de ces trois éléments pour pouvoir ensuite établir à partir de quelle date le mouvement coopératif et ses principes peuvent éventuellement se revendiquer comme étant anticapitalistes.

Pour ce qui est des sociétés coopératives tout dépend de quoi il est question<sup>132</sup>. Si l'on parle d'esprit coopératif il existe depuis la naissance de l'homme, si l'on évoque les sociétés coopératives modernes ces dernières n'existent que depuis 1844 et les pionniers de Rochdale, enfin si on a à l'esprit des entreprises à forme coopérative les premières, les fruitières, remontent au milieu du 13<sup>ème</sup> siècle. Ici ce qui va être retenu comme date de naissance c'est le milieu du 13<sup>ème</sup> siècle car c'est vraiment avec les fruitières qu'apparaît une organisation du travail dans le cadre d'une structure à forme coopérative.

Concernant cette fois-ci la naissance du capitalisme il existe un consensus pour estimer que celui-ci commence à se développer à partir du 15<sup>ème</sup> siècle et l'apparition des marchands au long cours, en sachant qu'il faudra attendre la fin du féodalisme pour voir réellement le mouvement capitaliste établir, de manière dominante dans le monde occidental, son organisation économique. On estime néanmoins qu'il existait bien avant le 15<sup>ème</sup> siècle, dès l'antiquité, des pratiques que l'on peut qualifier de capitalistes. Cependant ces pratiques étaient très limitées géographiquement parlant, ce qui fait qu'on ne peut considérer la naissance du capitaliste que comme étant postérieure au 15<sup>ème</sup> siècle.

Reste la question de la naissance de l'anticapitalisme. Nécessairement celle-ci se situe après le 15<sup>ème</sup> siècle et la naissance du capitalisme ; on ne peut en effet qu'être difficilement contre quelque chose si ce quelque chose n'existe pas... Plus précisément à quand peut-on

---

132 Cf. introduction générale de cette thèse.

faire remonter la naissance de l'anticapitalisme ? Pour pouvoir dater la naissance de cette opposition il convient tout d'abord de définir ce que l'on entend par opposition au capitalisme. Par opposition au capitalisme il faut entendre tous les mouvements qui ont, entre autres, comme objectif de lutter contre le capitalisme, non pas dans le but de l'aménager plus ou moins fortement, mais clairement dans le but de le remplacer. Cette définition exclut de la catégorie des anticapitalistes, le mouvement socialisme dans sa version moderne, c'est-à-dire à partir du début du 20<sup>ème</sup> siècle, pour ne retenir que sa version ancienne, auquel se rajoute le mouvement communiste. Pour ce qui est de dater la naissance du mouvement socialiste la situation est identique à celle qui consiste à dater la naissance du mouvement coopératif. Tout dépend en fait ici de la définition du socialisme. Le terme socialiste est né au 19<sup>ème</sup> siècle, plus précisément à partir des années 1820, et c'est à cette date que l'on peut officiellement dater le début du socialisme en tant que mouvement. Toutefois si on considère le socialisme cette fois-ci, comme la recherche d'une société plus égalitaire, alors ce dernier existait bien avant 1820. C'est la même chose, donc les mêmes difficultés, pour dater le début du mouvement communiste. Ce dernier entre pleinement dans l'histoire avec la révolution russe d'octobre 1917 et l'arrivée au pouvoir de LÉNINE. Toutefois sa naissance idéologique est plus ancienne et date de 1848 avec la publication par Karl MARX et Friedrich ENGELS du *Manifeste du Parti communiste*. C'est cette dernière date que nous retiendrons comme début officiel, entre guillemets, du mouvement communiste.

Au final on ne peut donc, sous peine d'hérésie historique, parler par exemple d'anticapitalisme des fruitières du 13<sup>ème</sup> siècle et par voie de conséquence de son principe « un homme, une voix », cinq cent soixante-dix ans avant l'apparition du socialisme et près de six siècles avant celle du communisme... .

## **2. La diversité comme démonstration**

Pour démontrer que l'idéologie coopérative est polymorphe on pourrait étudier la façon de penser, dans différents pays, dans les différentes catégories de sociétés coopératives (société coopérative européenne<sup>133</sup>, Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)<sup>134</sup>,

---

133 Cf. chapitre VIII.

134 Cf. chapitre V.

société coopérative de consommation<sup>135</sup>, etc.), de différents acteurs du monde de la coopération ; dirigeants, managers, coopérateurs, associés investisseurs... Comme résultat on obtiendrait une multitude de réponses, signe d'une grande diversité. Le problème avec un tel mode d'analyse serait la mise à l'écart des règles juridiques qui elles aussi, permettent de démontrer la diversité de l'idéologie coopérative. On pourrait alors penser ne choisir que ces dernières pour analyser cette idéologie mais se poserait alors un autre problème. En effet dès que la loi leur en donne la possibilité les coopérateurs adaptent cette dernière<sup>136</sup>.

Quelle méthode peut-on alors retenir ? En réalité deux solutions, permettant de combiner étude du droit et philosophie des personnes qui ont fait ou qui font la coopération, existent.

Le champ du débat est donc réduit mais ce dernier demeure intact. Néanmoins il apparaît, compte tenu de la diversité idéologique qui est celle de la coopération, qu'il est impossible d'affirmer que le principe « un homme, une voix » est un principe anticapitaliste. Reste maintenant à démontrer cette diversité ; un problème chasse l'autre...

## **B. Comment démontrer cette diversité ?**

Maintenant que l'on a défini que, la diversité permettait de démontrer que le principe « un homme, une voix » n'est pas un principe anticapitaliste, se pose une autre question ; comment démontrer cette diversité ?

### **1. La première solution**

La première de ces solutions consiste à étudier la naissance de chacune des formes que prend la coopération, l'occasion de découvrir un foisonnement d'idées et de règles toutes différentes. En effet, et juste à titre d'exemple, prenons les banques coopératives<sup>137</sup>. L'histoire de ces banques coopératives est représentative de la diversité qui a concouru à créer les différentes catégories de sociétés coopératives ; diversité des idées politiques qui ont

135 Cf. chapitre VI, partie consacrée à la société coopérative de consommation.

136 Cf. chapitre II.

137 Cf. chapitre IV consacré aux banques coopératives.

contribué à leurs créations, diversité des idées quant au rôle que ces dernières devaient jouer<sup>138</sup>.

### **a. Diversité des idées politiques**

Diversité des idées politiques car, si par exemple la création du Crédit agricole<sup>139</sup> s'inscrit clairement dans une logique de lutte contre les milieux conservateurs, la création dans les années de l'entre deux guerres par ces mêmes milieux conservateurs de sociétés coopératives agricoles, que l'on a qualifié de « coopératives agricoles blanches », s'inscrit fort logiquement dans une logique contraire.

En effet la création du Crédit agricole est le fruit de la rencontre de deux volontés et d'un soutien. Volonté tout d'abord de la 3<sup>ème</sup> République de contrer les mouvements conservateurs en obtenant, pour ce faire, le ralliement du monde paysan. Pour atteindre ce but elle décide alors de procurer à ce monde paysan un accès au crédit plus facile d'où la loi du 5 novembre 1894 et la création du Crédit agricole<sup>140</sup>. Volonté ensuite du ministre de l'agriculture de l'époque, Jules MÉLINE, partisan d'une agriculture centre de gravité de la vie économique française<sup>141</sup> et donc prompt à tout faire pour lui accorder les moyens, notamment financiers par l'octroi de prêts facilités, nécessaires à son développement. Soutien enfin de cette démarche créatrice de la part de républicain tel Pierre WALDECK-ROUSSEAU<sup>142</sup>.

À l'opposé la création de banques coopératives par les conservateurs s'inscrit dans une logique de lutte contre les caisses de Crédit agricole qualifiées par les conservateurs de « coopératives rouges ».

---

138 Cette diversité si elle est vraie au niveau des banques coopératives françaises, elle l'est aussi, par ailleurs, au niveau européen (cf. ci-après les études consacrées à F. W. RAIFFEISEN et H. SCHULZE-DELITZSCH).

139 Cf. chapitre IV, partie consacrée au Crédit agricole.

140 Attention tout de même ici car la date du 5 novembre 1894 ne fait que marquer la reconnaissance législative, on pourrait dire officielle, du crédit agricole. En effet le crédit agricole existe depuis 1885, date de la création à Salins les Bains par L. MILCENT de la première caisse locale de crédit agricole mutuel ; « la société de crédit agricole de l'arrondissement de Poligny ».

141 J. MÉLINE voyait l'agriculture comme étant le socle de l'économie française sur laquelle reposait son industrie. Il s'opposait en cela au saint-simonisme (cf. ci-après la partie consacrée au fondateur de cette théorie, C. H. DE ROUYVOY comte DE SAINT-SIMON) théorie dans laquelle l'industrie occupait une place prépondérante.

142 P. WALDECK-ROUSSEAU est également un personnage historique de l'économie sociale et solidaire (cf. ci-après).

## ***b. Diversité du concept de banques coopératives***

Au premier abord, compte tenu des valeurs que nous connaissons de la coopération, on aurait pu penser que ces dernières se seraient adressées plutôt à un public modeste ; les choses sont en réalité éminemment plus complexes.

En effet vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, partout en Europe, les banques coopératives qui se constituent sous l'appellation « banques populaires » n'ont de populaires que le nom. Il est vrai que ces dernières souhaitaient clairement s'adresser aux classes moyennes des grandes villes et notamment des grandes villes portuaires telles Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Nice ou bien Menton, lieux où se développait le commerce en cette fin de 19<sup>ème</sup> siècle. Autrement dit, ces dernières ont très clairement souhaité s'adresser à une clientèle urbaine de commerçants, de petits patrons et d'indépendants appartenant à la moyenne bourgeoisie, clientèle qui leur garantissait un avenir prometteur. On mesure ici combien on est loin, pour ne pas dire très loin, d'une quelconque idéologie socialiste et encore moins de l'idéologie marxiste ; il est quand même ici question de sociétés coopératives qui s'adressent à la bourgeoisie !

Dans ces conditions l'épargne que l'on peut qualifier de populaire, celle des ouvriers, n'avait d'autre refuge que les caisses d'épargne, ces dernières étant encouragées par le pouvoir politique de l'époque<sup>143</sup> afin de développer l'épargne populaire, gage pour le pouvoir en place de stabilité sociale et donc de stabilité politique.

## **2. Une solution hasardeuse d'où la recherche d'une seconde solution**

Néanmoins aussi séduisante que soit cette première solution elle pose deux types de problèmes. Le premier problème est celui de la période historique couverte. En effet l'étude ne commence à courir qu'à la date où se constitue la première forme de société coopérative c'est-à-dire 1835, Michel-Marie DERRION<sup>144</sup>, et la société coopérative de consommation. Avant 1835 on ne saurait donc déterminer s'il existait une diversité d'idées, de règles applicables aux différentes formes de coopération. Le second problème vient du fait que ce qui est valable pour les banques coopératives, pour une forme particulière de sociétés

143 En 1835 une loi accorde aux Caisses d'épargne le « statut » d'établissement privé d'utilité publique.

144 Cf. ci-après l'étude qui lui est consacrée.

coopératives, ne l'est pas pour les autres, chaque forme ayant sa propre histoire, sa propre vision de la coopération, ses propres règles. Voyons alors la seconde solution.

Celle-ci au lieu de se concentrer sur une catégorie particulière de sociétés coopératives, les banques coopératives par exemple, couvre l'ensemble du champ des sociétés coopératives. Cette solution repose sur l'étude des personnages historiques qui ont façonné le mouvement coopératif. En effet ils sont représentatifs de l'esprit coopératif en même temps qu'ils permettent la découverte des règles juridiques qui gouvernent les sociétés coopératives et pour cause ; ce sont ces derniers qui ont façonné l'idéologie en même temps que, par voie de conséquence, ils ont contribué à créer les règles juridiques applicables à l'ensemble des sociétés coopératives. La seconde des solutions est donc la bonne.

## **II. Le cadre de cette étude**

La diversité du monde coopératif se trouve donc démontrée par ces personnages historiques. Il importe donc de les découvrir et de voir comment ils seront découverts, autrement dit comment ils seront étudiés dans les développements qui vont suivre.

### **A. Vingt-cinq personnes, deux écoles, une société coopérative...**

À la découverte de ce titre on constate que personnages historiques ne riment pas forcément avec personnes. Ce développement sera aussi l'occasion de constater que personnages historiques ne riment également pas forcément avec français...

#### **1. Les personnages historiques qui ont façonné le mouvement coopératif...**

Tout d'abord il convient d'apporter une précision quant à l'utilisation du terme « personnages historiques ». En réalité ce terme est quelque peu impropre car à l'intérieur de

cette catégorie se retrouvent des personnes physiques qui ont marqué l'histoire du mouvement coopératif, et également deux écoles de pensée coopérative et enfin une société coopérative, mais quelle société coopérative pour l'histoire du mouvement coopératif ? Cela étant dit, il convient de noter que cette étude n'a pas la prétention d'être exhaustive et beaucoup de personnages, qui ont également contribué grandement à la formation de la pensée coopérative, manqueront à l'appel<sup>145</sup>, sans que l'on puisse dire pour autant que leurs rôles dépassent celui de ceux qu'elle étudiera. Seules les personnes, écoles et sociétés coopératives qui ont le plus fortement influencé le mouvement coopératif seront traitées ici. Quant au choix du nombre des « personnages historiques », une petite trentaine, il est suffisamment important pour démontrer, comme nous allons le faire, la très grande diversité de ceux qui ont fait la coopération en France, comme à l'étranger.

## 2. ...En France, à l'étranger...

Étant donné que l'on s'intéresse dans cette thèse au principe « un homme, une voix » appliqué à la coopération française, l'étude qui va suivre sera dominée par l'étude de personnages français. Néanmoins étude centrée sur la France ne signifie pas pour autant que les théoriciens étrangers seront mis de côté car procéder de la sorte serait alors une erreur. En effet les grands penseurs de la coopération non français, eux aussi, ont évidemment influencé les principes coopératifs qui s'appliquent de nos jours en France, et notamment le principe « un homme, une voix ». De même parmi ces différents personnages une attention particulière sera portée aux théoriciens modernes, entre guillemets, ceux qui sont les plus proches de nous, ainsi qu'à ceux qui ont eu le plus d'influence sur le mouvement coopératif et ses principes. Sans qu'il soit nécessaire d'expliquer pourquoi une attention particulière sera portée aux personnages qui ont eu le plus d'influence sur le principe « un homme, une voix », précisons

<sup>145</sup> On peut penser ici à P. WALDECK-ROUSSEAU qui fut un personnage très important de l'économie sociale et solidaire. Il fut en effet, comme on l'a vu précédemment, l'un des artisans de la création du Crédit agricole. Il fut également, comme ministre de l'Intérieur, à l'origine de la loi qui autorisa les syndicats (loi WALDECK-ROUSSEAU du 21 mars 1884). Enfin lorsqu'il occupa le ministère de l'Intérieur il fut aussi à l'origine de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association. On peut également penser ici à B. LAVERGNE le fondateur avec C. GIDE (cf. ci-après l'étude qui lui est consacrée. de la Revue des Études Coopératives (REC), revue que nous aurons l'occasion d'évoquer dans les développements suivants (cf. notamment la partie consacrée à C. VIENNEY). On peut aussi penser ici à tous les auteurs qui ont écrit sur la coopération et notamment, pour ce qui nous intéresse en premier lieu ici, ceux qui ont écrit sur la coopération sous un angle juridique. On peut citer dans cette liste le Professeur R. SAINT-ALARY grand spécialiste, entre autres, du droit des sociétés coopératives. On peut également citer le Professeur B. SAINTOURENS auteur d'articles remarquables sur le monde coopératif.

toutefois le choix de s'attarder sur ceux qui sont les plus proches de nous, historiquement parlant. On s'attardera sur ces derniers tout simplement parce que leur vision est la plus proche de la situation que nous connaissons actuellement, elle est donc celle, sans faire offense aux autres personnages, qui est pour nous la plus pertinente. Le refus de Robert OWEN<sup>146</sup> de voir les sociétés coopératives accepter le travail d'enfants s'il avait un sens au 19<sup>ème</sup> siècle, n'en n'a plus beaucoup, du moins en ce qui concerne les pays occidentaux, deux siècles plus tard...

## **B. Le cadre de l'étude**

Vingt-huit personnes, écoles et société coopérative avec des histoires très riches ; comment alors procéder à leurs études ?

### **1. Les précurseurs, les modernes et les contemporains**

Les personnes, écoles et sociétés coopératives qui vont nous permettre de démontrer l'extrême diversité du mouvement coopératif, et par voie de conséquence l'impossibilité de définir le principe « un homme une voix » comme étant anticapitaliste, seront réparties et étudiées dans trois catégories : les précurseurs, les modernes et les contemporains. Ces trois catégories constitueront les trois parties de ce chapitre I. Ce plan tertiaire répond plus à une contrainte historique qu'à un choix délibéré. En effet d'un point historique trois périodes peuvent être clairement identifiées. Deux précisions doivent également être faites ici. Premièrement, certains de ces personnages se trouvent à cheval entre deux catégories et ont été classés dans l'époque où ils ont le plus « exercé ». Deuxièmement, concernant l'ordre d'étude de ceux qui ont fait la coopération, le choix s'est porté sur un ordre chronologique, en prenant comme référence leur date de naissance, et/ou sur un ordre logique. Par exemple, l'étude d'un personnage qui a des disciples sera suivie de l'étude, dans un ordre chronologique, de ces derniers. De même l'étude du théoricien d'une école de pensée sera suivie de l'étude de cette école.

---

146 Cf. ci-après l'étude qui lui est consacrée.

## **2. Un condensé de vie**

Les quelques lignes consacrées à l'étude de ces personnes, écoles et sociétés coopératives ne sont bien entendues qu'un extrême condensé de leur existence que seule une thèse, et encore, pourrait correctement présenter. La vie et l'œuvre de ces personnages ne peuvent être étudiée de manière exhaustive en quelques lignes ; des impasses seront faites, et seuls les points les plus importants seront abordés. Toutefois, l'étude de ces quelques points capitaux permettront de découvrir ce qui a forgé chez chacun d'entre eux leur propre conception de ce que doit être la coopération et notamment ses principes. Sur ces vingt-huit personnes, écoles de pensée et sociétés coopératives tous et toutes n'ont pas évoqué, théorisé précisément, les principes coopératifs et notamment le principe « un homme, une voix », mais en revanche tous et toutes ont par leurs idées, leurs propres conceptions de la coopération, contribué à former ce et plus généralement ces principes. Pour finir il convient de noter que même à condenser au maximum ces études un chapitre entier sera néanmoins nécessaire sans que par ailleurs cela n'apparaisse comme excessif ; un chapitre semble en effet être le minimum pour définir un principe autour duquel est articulée toute cette thèse.

## Section I. Les précurseurs

Par précurseurs il faut entendre ceux qui ont établi les bases sur lesquelles la coopération moderne est venue, à partir de 1844 ainsi que la Société des équitables pionniers de Rochdale, se poser. À noter que, comme évoqué dans l'introduction, dans un souci de cohérence l'étude de François Marie Charles FOURIER et de ses disciples se fera dans un même ensemble. Seront étudiés successivement :

- Claude Henri DE ROUYVOY comte DE SAINT-SIMON (1760-1825)
  - Robert OWEN (1771-1858)
  - William KING (1786-1865)
  - François Marie Charles FOURIER et ces disciples
  - François Marie Charles FOURIER (1772-1837)
  - Michel-Marie DERRION (1803-1850)
  - Prosper Victor CONSIDERANT (1808-1893)
  - Jean-Baptiste André GODIN (1817-1888)
  - Philippe Joseph Benjamin BUCHEZ (1796-1865)
  - Pierre-Henri LEROUX (1797-1871)
  - Étienne CABET (1788-1856)
  - John Stuart MILL (1806-1873)
  - Louis Jean Joseph BLANC (1811-1882)
  - Pierre-Joseph PROUDHON (1809-1865)
- 
- **Claude Henri DE ROUYVOY comte DE SAINT-SIMON (1760-1825)**

Claude Henri DE ROUYVOY comte DE SAINT-SIMON, aristocrate de naissance, penseur de la société industrielle française, fondateur du mouvement du saint-simonisme, n'a pas réellement évoqué dans un de ses écrits le concept de société coopérative mais on peut néanmoins estimer qu'il lui a creusé un sillon dans lequel la société coopérative est venue prendre racine. Pour François ESPAGNE, ancien secrétaire général de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production, l'œuvre du comte DE SAINT-SIMON donne aux sociétés coopératives « la référence d'une pensée moderne, d'une vision

globale de la société, d'une dynamique politique et sociale où elles trouvent tout naturellement leur place »<sup>147</sup>. D'ailleurs bon nombre d'« inventeurs » de la coopération, François Marie Charles FOURIER, Pierre-Joseph PROUDHON, Philippe Joseph Benjamin BUCHEZ, Pierre-Henri LEROUX, Louis BLANC, a été influencé par la pensée Saint-Simoniste.

– **Robert OWEN (1771-1858)**

Robert OWEN est issu d'une famille modeste. Après de courtes études il commence son parcours professionnel dès l'âge de 10 ans, il devient alors commis chez un marchand. Après quelques années passées dans le secteur du commerce Robert OWEN se tourne alors vers l'industrie et plus précisément l'industrie textile. Au départ fabricant de machines à filer le coton il prend ensuite la direction de différentes filatures. A cette occasion, il met en œuvre ce qu'il a appris lors de son passage dans le commerce en étant le premier à importer du coton des États-Unis. Il met aussi en œuvre ses talents d'inventeur en perfectionnant la technique de filature du coton. En 1791 direction New Lanark et les ateliers des moulins textiles. Sous l'impulsion de son nouveau directeur cette filature va connaître une véritable révolution. En effet Robert OWEN fait progressivement de cette filature, une filature coopérative. Plusieurs années plus tard, ce sera avec William KING, la création d'un réseau de sociétés coopératives de consommation qui comptera à son apogée 350 unités ! Entre temps l'utopiste Robert OWEN aura immigré aux États-Unis pour y mettre en place une société idéale, ce qu'il appelle des « villages d'harmonie », qui rappelle dans ses grandes lignes le phalanstère imaginé par François Marie Charles FOURIER. Cette communauté installée dans l'Indiana s'appellera New Harmony ; ce sera au bout de quatre ans un échec et la disparition de cette dernière. L'évocation de cette utopie, de cette communauté, est toutefois l'occasion de découvrir les trois idées fortes qui doivent pour Robert OWEN gouverner toutes communautés, comme toutes sociétés coopératives. Interdiction du travail des enfants, amélioration des conditions de vie des ouvriers et développement de l'éducation<sup>148</sup> sont les

---

147 « Les coopératives ouvrières de production entre utopies fondatrices et idéologies concurrentes », septembre 2000, p. 13. À noter que lorsque F. ESPAGNE s'exprime quant au rôle joué par la pensée du comte de SAINT-SIMON sur les sociétés coopératives il pense aux sociétés coopératives de production. Néanmoins cette réflexion peut parfaitement s'appliquer à toutes les formes de sociétés coopératives.

148 En matière d'éducation, et preuve que R. OWEN y attache une grande importance, ce dernier sera celui qui, en s'appuyant notamment sur les travaux de J. H. PESTALOZZI, théoricien de la pédagogie moderne, mettra en place l'école primaire dans son pays.

clés de voûte pour constituer ce que Robert OWEN appelle le « nouveau monde moral ». Au bilan de cette vie des plus remplies Robert OWEN apparaît, avec William KING, comme l'un des pionniers du mouvement coopératif. Créateur avec William KING d'un réseau de magasins coopératifs près d'une décennie avant la constitution de la Société des équitables pionniers de Rochdale<sup>149</sup>, « fondateur » des ateliers des moulins textiles de New Lanark sur un modèle coopératif, quarante-quatre ans avant l'apparition de la société coopérative de Rochdale, on ne peut que difficilement contester cette qualification de pionnier. Dans l'histoire de la coopération il restera avec son compatriote britannique William KING comme le précurseur de la coopération moderne<sup>150</sup> qui devait naître en 1844 à Rochdale. Il fut pour cela suivi par de nombreux disciples. Enfin pour aller plus loin, sortir du monde de la coopération, et montrer le considérable apport intellectuel de Robert OWEN, il convient de noter que celui-ci fut aussi l'initiateur de l'« Association de toutes les classes de toutes les nations » qui est quelque part l'ancêtre des internationales ouvrières qui devaient quelques années plus tard voir le jour.

#### – **William KING (1786-1865)**

William KING, médecin philanthrope, est considéré par le mouvement coopératif, au même titre que Robert OWEN, comme l'un de ces pionniers. A juste titre lorsque l'on sait que près de dix ans avant les pionniers de Rochdale William KING constitua, avec Robert OWEN, un réseau de magasins coopératifs qui connut un incroyable succès ; trois cent cinquante magasins à son apogée ! À juste titre également lorsque l'on sait que William KING lança en 1828 un journal, *The Cooperator*, qui, malgré sa carrière éphémère, un peu plus de deux ans de parution, connut un certain succès. Se répandant dans le petit monde coopératif naissant *The Cooperator* donna un socle idéologique, en même temps qu'un guide pratique, à bon nombre de sociétés coopératives. Comme précédemment évoqué à propos de Robert OWEN, William KING restera avec ce dernier comme l'homme qui coula les fondations sur lesquelles quelques années plus tard viendront s'appuyer les sociétés coopératives modernes<sup>151</sup>.

---

149 Cf. section II.

150 Cf. introduction générale de cette thèse.

151 Cf. introduction générale de cette thèse.

– **François Marie Charles FOURIER et ses disciples**

– **François Marie Charles FOURIER (1772-1837)**

➤ *Une vie chaotique*

Fils d'un notable bisontin, François Marie Charles FOURIER se lance après ses études dans le commerce, comme son père. Cette première aventure professionnelle est un échec et il en sort ruiné. Combattant en 1793 aux côtés des fédéralistes lyonnais il échappe à la guillotine que grâce à son enrôlement dans l'Armée du Rhin. Après avoir quitté cette dernière, il redevient alors commerçant, puis fonctionnaire...

Ce qu'il faut retenir de cette vie bien remplie c'est que François Marie Charles FOURIER fut, en matière sociétale, un homme extraordinairement en avance sur son temps. Précurseur du féminisme en France il écrivait en 1808, cent trente-six ans avant l'obtention du droit de vote par les femmes, cent soixante-deux ans avant l'introduction de la notion d'autorité parentale et plus de deux cents ans avant les discours et attitudes misogynes que l'on peut encore parfois entendre et voir de nos jours<sup>152</sup> : « Les progrès sociaux s'opèrent en raison des progrès des femmes vers la liberté et les décadences d'ordre social en raison du décroissement de la liberté des femmes. »<sup>153</sup>, de quoi rester plus qu'admiratif.

Personnage très imaginaire, certains voient même en François Marie Charles FOURIER ni plus ni moins qu'un illuminé, il eut de nombreux admirateurs, Fiodor Mikhaïlovitch DOSTOÏEVSKI, André BRETON, et nombre de disciples, Victor CONSIDERANT, Jean-Baptiste André GODIN, Michel-Marie DERRION.

---

152 Les exemples de ce genre de paroles ou d'actes ne manquent pas ; ces derniers et dernières étant malheureusement encore extrêmement fréquents de nos jours. Dernier exemple retentissant en date, l'affaire entre guillemets du « Tweet » de V. TRIERWEILER (12 juin 2012), où comment une femme, ou plutôt une compagne dans le cas présent, ne peut avoir, pour une ou des raisons que nous ignorons mais qui en tout état de cause ne nous regarde pas, une opinion différente de son compagnon, ce dernier fût-il Président de la République, sans que cela n'entraîne des commentaires pour le moins désobligeants à l'égard des femmes. Certes il convient de souligner que V. TRIERWEILER n'était pas à l'époque « madame tout le monde » et malgré le fait qu'elle n'était pas élue et qu'elle n'avait donc de compte à rendre à personne ce qu'elle disait, et elle en était parfaitement consciente, avait un poids politique. Néanmoins à l'occasion de cette « affaire » très rares sont les commentateurs qui ont mis en avant la liberté de choix d'une personne qui avant d'être la première dame de France n'en demeurerait pas moins un être humain qui avait le droit de penser et de dire ce qu'elle avait envie. On était plutôt proche du, voire carrément dans le « Un homme qui n'arrive pas à tenir sa femme, ne peut pas tenir un pays ». À titre d'exemple de ces propos ahurissants prononcés face caméra, en toute connaissance de cause, et qui sont donc bien la traduction verbale de la pensée de son auteur (pour des raisons de courtoisie envers ce dernier nous tairons le nom de cet homme politique) voilà ce que l'on a pu entendre, « Quand on le voit dans sa vie privée on n'a pas l'impression qu'il tape sur la table il ferait mieux de taper sur la table à la maison et un peu moins chez MERKEL » ; le chemin est encore long...

153 « *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales* » prospectus et annonce de la découverte, Leipzig, 1808.

Plus anecdotique, quoi que, François Marie Charles FOURIER avait le sens de la formule, pour preuve sa définition du patron : « le patron n'est autre que le personnage qui est en retard quand vous êtes en avance et qui arrive avant vous si vous êtes en retard ». Derrière cette formule badine on découvre néanmoins le peu de considération de François Marie Charles FOURIER pour son milieu bourgeois d'origine et plus particulièrement pour le monde du commerce pour lequel il avait une profonde aversion.

### ➤ *Un héritage coopératif ; le phalanstère*

En matière de coopération ce que l'on retiendra de François Marie Charles FOURIER c'est bien entendu que ce dernier est l'« inventeur » du phalanstère et de sa société coopérative de consommation. En quelques lignes, le phalanstère de François Marie Charles FOURIER est composé de 1500-1600 personnes, « les économies ne pouvant naître que des grandes réunions » dans la réflexion de ce dernier. Il regroupe dans un même lieu ; travail, lieu de vie et société coopérative de consommation. Le phalanstère est en effet un lieu de travail où l'on cultive la terre et où l'on fabrique des produits. La particularité pour les phalanstériens c'est qu'ils sont tour à tour paysans et ouvriers, c'est ce que François Marie Charles FOURIER appelle « la papillonne », et ceci dans le but de briser la monotonie du travail, de lui donner de l'intérêt. Ce travail « plaisir » devait selon François Marie Charles FOURIER permettre, au minimum, le doublement des récoltes, ce dernier ayant même évoqué le quadruplement de ces dernières. Le phalanstère est aussi le lieu où les ouvriers paysans ou paysans ouvriers, c'est selon, ont leurs logements. À côté de ces logements le phalanstère contient également des salles où les membres prennent leur repas, des lieux d'études, des bibliothèques, etc. Enfin le phalanstère dispose de sa propre société coopérative de consommation chargée, entre autres, de l'approvisionnement en nourriture des membres du phalanstère.

D'un point de vue économique le phalanstère ne supprime pas la propriété privée, c'est même tout le contraire puisque le but affiché est de la développer, chacun ayant vocation à devenir actionnaire. François Marie Charles FOURIER voit aussi en son phalanstère une société des plus rentables, notamment grâce à l'augmentation des rendements agricoles, aux dividendes exceptionnels. Le chiffre annoncé aux éventuels investisseurs est de 30%. Pour autant aucun ne se laissera tenter. Quant à la répartition de ces dividendes François Marie

Charles FOURIER fixe la règle suivante : la part la plus importante, 5/12<sup>ème</sup>, ira aux travailleurs associés, 4/12<sup>ème</sup> rémunérera le capital, enfin 3/12<sup>ème</sup> reviendra à la direction et aux cadres, ce que François Marie Charles FOURIER appelle le « talent ».

Concernant cette fois-ci la gouvernance à l'intérieur du phalanstère, les postes de cadres ou de membres de la direction sont conçus comme des fonctions électives. Il est donc possible pour un travailleur d'y accéder. Cependant François Marie Charles FOURIER est un homme d'ordre et la hiérarchie à l'intérieur du phalanstère conserve donc fort logiquement toute sa place. Chaque travailleur devra agir conformément aux décisions prises par la hiérarchie. On est ici à des années lumières des systèmes collectivistes ce qui fit dire à Charles GIDE<sup>154</sup> que François Marie Charles FOURIER était « le plus bourgeois des socialistes, si tant est qu'on puisse lui donner le nom de socialiste qu'en tout cas il n'a jamais pris » ; comme quoi les débats pour savoir qui est le plus socialiste des socialistes ne datent pas d'hier !

#### – Michel-Marie DERRION (1803-1850)

Michel-Marie DERRION est issu d'une riche famille lyonnaise. Tout d'abord saint-simonien, il devient par la suite un disciple de François Marie Charles FOURIER. Michel-Marie DERRION reste pour le mouvement coopératif le créateur en 1835 de la société coopérative de consommation, avec pour enseigne le « Commerce véridique »<sup>155</sup>, dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon. Michel-Marie DERRION est autrement dit le créateur de la première société coopérative de consommation française, l'une des premières mondiales également, près de dix ans avant celle des tisserands de Rochdale ! Michel-Marie DERRION profondément marqué par la terrible répression de la révolte des canuts lyonnais de novembre 1831 et d'avril 1834 a considéré alors que l'autonomie des ouvriers devait se faire, sans violence, par l'intermédiaire d'une société coopérative de consommation. Pour Michel-Marie DERRION le monde de la coopération lorsqu'il s'adresse à ceux qui possèdent les moyens de production ne dit pas, « nous allons prendre vos capitaux », ce qu'il dit c'est : « gardez-les, nous en ferons d'autres qui nous dispenseront de recourir aux vôtres ». On est clairement ici dans une logique d'indépendance du monde ouvrier par rapport aux capitalistes ; très loin de l'idéologie communiste.

154 Cf. section II.

155 Ce qui pour C. GIDE constituait une enseigne hautement significative de ce qu'était cette société coopérative : « La première société de consommation qui ait été créée [...] portait cette enseigne significative : Au commerce véridique », *Principe d'économie politique*, Édition Sireyn, Paris 1906.

– **Prosper Victor CONSIDERANT**

Prosper Victor CONSIDERANT : « [...] il n’y a pas d’accent aigu sur mon e. J’ai lutté vainement plus de soixante ans depuis que mon nom s’imprime pour l’en défendre ! » (1808-1893).

Prosper Victor CONSIDERANT est le fils d’un professeur de collège et comme François Marie Charles FOURIER ou Pierre-Joseph PROUDHON franc-comtois d’origine. Ce polytechnicien, à la fois philosophe et économiste, est pour le monde coopératif plus qu’un simple disciple de François Marie Charles FOURIER. Plus qu’un simple disciple car ce dernier, exilé au Texas pour fuir une arrestation<sup>156</sup>, concrétisera là-bas la pensée de son maître en créant un phalanstère, celui de *La réunion*, avec l’appui financier d’un autre disciple de François Marie Charles FOURIER, Jean-Baptiste André GODIN.

– **Jean-Baptiste André GODIN (1817-1888)**

Jean-Baptiste André GODIN, fils d’artisan, lui aussi disciple de François Marie Charles FOURIER<sup>157</sup>, ancien compagnon du devoir, industriel philanthrope, fondateur de la marque qui porte encore aujourd’hui son nom<sup>158</sup>, inventeur visionnaire qui fut le premier à substituer au traditionnel poêle en tôle un poêle en fonte émaillée, reste pour le monde de la coopération comme le créateur du Familistère de Guise. Ce dernier, qui s’inspire en partie du phalanstère de FOURIER et de sa manière de fonctionner<sup>159</sup>, fut une source d’inspiration pour les sociétés coopératives ouvrières de production qui se constituèrent dans les années qui suivirent.

– **Philippe Joseph Benjamin BUCHEZ (1796-1865)**

Philippe Joseph Benjamin BUCHEZ, catholique de confession, médecin de formation, fut tout à la fois un homme politique, un historien et un sociologue. Il fut aussi et surtout

<sup>156</sup> Après s’être opposé à Louis-Napoléon BONAPARTE, P. V. CONSIDERANT fait l’objet d’un décret d’arrestation. Il décide alors de s’exiler en Belgique puis au États-Unis.

<sup>157</sup> J-B A. GODIN écrit à propos de la pensée de F. M-C. FOURIER : « [...] pour la première fois, je trouvais la pensée affirmant la justice et les lois de son équilibre applicables à toutes les actions humaines [...] », *Solutions sociales*, 1871.

<sup>158</sup> L’entreprise GODIN.

<sup>159</sup> À La différence de F. M-C. FOURIER, J-B. A. GODIN estimait, par exemple, que les membres du Phalanstère ne pouvaient pas eux-mêmes gérer ce dernier.

l'initiateur du mouvement social chrétien, malgré sa méfiance vis-à-vis des dirigeants de l'église catholique. En terme de contribution au mouvement coopératif, Philippe Joseph Benjamin BUCHEZ tente dans la seconde partie du 19<sup>ème</sup> siècle de mettre en place l'association ouvrière de production, l'ancêtre des sociétés coopératives ouvrières de production, mais les groupements qu'il créa ont une durée de vie très courte, à l'exception notable de l'Association des bijoutiers en doré qui malgré une extension limitée fonctionne jusqu'en 1873. Concernant cette dernière, elle est considérée par le mouvement coopératif comme la première société coopérative ouvrière de production française. Pour Philippe Joseph Benjamin BUCHEZ les principes régissant les sociétés coopératives ouvrières de production sont au nombre de quatre. Tout d'abord la société coopérative ouvrière de production n'est constituée que par la mise en commun d'un capital. Ensuite ce capital doit être valorisé. Enfin les deux derniers principes font que la société coopérative ouvrière de production se doit d'accorder un salaire aux coopérateurs ainsi qu'une part de bénéfices. Pour terminer retenons également qu'en matière de contribution au mouvement coopératif Philippe Joseph Benjamin BUCHEZ aura très largement contribué à la création de *L'atelier* ; la première revue coopérative.

– **Pierre-Henri LEROUX (1797-1871)**

Pierre-Henri LEROUX, fils d'une tenancière et d'un tenancier d'un débit de boissons parisien, fut un élève brillant. Reçu au concours de l'école polytechnique, à laquelle il renonça pour des raisons familiales<sup>160</sup>, il devient ensuite maçon puis ouvrier typographe. Il fut pour la coopération à la fois un « prêcheur » de la bonne parole coopérative, notamment lors de ses discours aux soirées de la Société typographique, il y vantait à cette occasion les bienfaits de la coopération ouvrière, et un pionnier puisqu'il créa dans la Creuse, à Boussac, une coopérative d'imprimerie.

– **Étienne CABET (1788-1856)**

Fils d'un maître-tonnelier il devient avocat après des études de droit. Néanmoins il semble qu'à cette époque Étienne CABET soit beaucoup plus enthousiaste pour le combat

---

<sup>160</sup> Il renonça à entrer à l'école polytechnique pour subvenir aux besoins de sa veuve de mère et de ses trois frères.

politique que pour les plaidoiries. Après avoir côtoyé Philippe Joseph Benjamin BUCHEZ il est donc logiquement élu député. Celui que l'on peut classer parmi les socialistes utopiques fonde par la suite un journal, *Le populaire*. Ce journal, aux positions très démocratiques, n'est apprécié que très modérément par le pouvoir de Louis Philippe ce qui vaudra à Étienne CABET une condamnation pour délit de presse. À la prison Étienne CABET choisit l'exil, en Angleterre tout d'abord, puis en Écosse. Ce séjour écossais sera un moment charnière dans sa vie. Il y fait la rencontre de Robert OWEN en même temps qu'il y découvre les conditions de travail extrêmement pénibles des ouvriers dans les usines. C'est durant cet exil qu'Étienne CABET écrit l'ouvrage qui va le rendre célèbre, « Voyage en Icarie ». Il y expose sa vision idéale de la société où ce serait « [...] la république ou la communauté qui, chaque année, détermine tous les objets qu'il est nécessaire de produire ou de fabriquer ». De la théorie à la pratique cette « société icarienne » ne restera pas seulement une idée lancée sur le papier. Des expérimentations auront lieu aux États-Unis mais malheureusement pour Étienne CABET elles n'auront pas le succès escompté.

– **John Stuart MILL (1806-1873)**

Économiste, logicien, philosophe et ami de Louis BLANC, John Stuart MILL fut « programmé » depuis sa naissance par son père pour devenir ni plus ni moins qu'un génie. Ce dernier s'attela à cette tâche aidé en cela par deux illustres personnages, l'économiste David RICARDO et le philosophe Jeremy BENTHAM. Le trio parvint à ses fins mais au prix d'un grand surmenage qui conduisit John Stuart MILL à être victime d'une dépression à l'âge de...20 ans ! Théoricien avec son « précepteur » Jeremy BENTHAM de l'utilitarisme il fut, avec d'autres, l'un de ceux qui influença le plus fortement la pensée de Louis BLANC.

– **Louis Jean Joseph BLANC (1811-1882)**

« Ce qui manque aux prolétaires pour s'affranchir, ce sont les instruments de travail : la fonction du gouvernement est de les leur fournir. Si nous avons à définir l'État dans notre conception, nous dirions : l'État est le banquier des pauvres. ». Voilà comment Louis Jean Joseph BLANC voyait la société coopérative ; un instrument pour les « sans-grade » de s'affranchir.

Louis Jean Joseph BLANC, issu d'une famille modeste, verra l'ensemble de sa pensée fortement influencée par sa première expérience professionnelle lorsque, précepteur des enfants d'un industriel, il y découvrira les conditions de vie des ouvriers. Il écrit en 1840 un livre très polémique pour l'époque, « l'organisation du travail », dans lequel il défend l'idée d'une société socialiste où l'ensemble des activités économiques serait exercée par ce que Louis Jean Joseph BLANC appelle des « ateliers sociaux »<sup>161</sup>. Ces ateliers seraient des lieux où les travailleurs éliraient leurs dirigeants et conserveraient les bénéfices, autrement dit des sociétés coopératives.

– **Pierre-Joseph PROUDHON (1809-1865)**

« La propriété, c'est le vol »<sup>162</sup>. Cette phrase est certainement la plus célèbre des phases de Pierre-Joseph PROUDHON, l'enfant de la petite bourgeoisie, l'anarchiste, le défenseur acharné de la liberté individuelle contre toutes forces dominantes telle que la religion, le misogyne et anti-féministe convaincu, mais aussi l'un de ceux qui écrivit sur la coopération. Néanmoins dans ce domaine les choses ne sont pas aussi claires que cela. En effet certains voient dans la phrase de Pierre-Joseph PROUDHON, « l'association est de sa nature stérile, nuisible même, car elle est une entrave à la liberté du travailleur », une condamnation de toute forme de propriété collective y compris coopérative. Or ce même Pierre-Joseph PROUDHON fait de la société coopérative, dans certains de ses écrits, un acteur parmi d'autres de l'économie telle qu'il l'a conçu. La vision économique de Pierre-Joseph PROUDHON c'est en effet celle d'un échange entre des paysans, des artisans indépendants et des sociétés coopératives. Dans d'autres écrits et toujours à propos des sociétés coopératives, mais cette fois-ci dans le domaine spécifique de l'agriculture, Pierre-Joseph PROUDHON estime que si chaque agriculteur doit être propriétaire de la parcelle qu'il exploite, il peut aussi s'il le souhaite se regrouper avec d'autres au sein de sociétés coopératives. Enfin, et d'une manière générale, ce qu'il faut retenir de la vision de la coopération de Pierre-Joseph PROUDHON c'est qu'elle s'oppose, comme celle d'Hermann SCHULZE-DELITZSCH<sup>163</sup>, à la vision étatiste qui est celle de Louis Jean Joseph BLANC.

---

161 Ces « ateliers sociaux » ne doivent pas être confondus avec d'autres ateliers, nationaux ceux-ci, qui furent créés à la même époque. Ces derniers, constitués après la Révolution de février 1848 et la fin de la Monarchie de juillet, étaient destinés à donner du travail aux parisiens qui se trouvaient en situation de chômage.

162 « Qu'est-ce que la propriété ? », 1840.

163 Cf. ci-après la partie consacrée à H. SCHULZE-DELITZSCH (section II).

## Section II : La coopération moderne

La coopération moderne, on l'a vue dans l'introduction de cette thèse, débute à Rochdale en 1844. Les personnages, écoles de pensée et sociétés coopératives, en l'occurrence la société des équitables pionniers de Rochdale, qui suivent ont tous contribué à mettre en place les formes modernes de la coopération :

- Société des équitables pionniers de Rochdale (1844)
- Charles GIDE
- L'école de Saint-Claude
- L'école de Nîmes, Charles GIDE, Auguste FABRE et Édouard De BOYVE
- Hermann SCHULZE-DELITZSCH, parfois dénommé Franz Hermann SCHULZE
- Friedrich Wilhelm RAIFFEISEN
- Leon WALRAS
  
- **Société des équitables pionniers de Rochdale (1844)**

Comme précisé précédemment il ne sera pas question ici d'un homme mais de quarante, les quarante ouvriers qui constituèrent certainement la plus connue des sociétés coopératives. L'histoire de cette société coopérative sera évoquée en deux temps. Sera d'abord étudiée sa naissance, puis l'apport théorique de cette société coopérative pour la doctrine coopérative.

## **I. C'était en 1844...**

### **A. Rochdale : un accouchement difficile**

Avant d'étudier la naissance de la Société des équitables pionniers de Rochdale notons tout de même que son histoire, son épopée, nous sont rapportées dans l'ouvrage de George Jacob HOLYOAKE, « l'histoire des équitables pionniers de Rochdale », qui fut traduit en français par Marie MORET qui n'est autre que celle qui a conçu le système éducatif du familistère de Guise fondé par un certain Jean-Baptiste André GODIN.

La société coopérative de Rochdale, situé à une vingtaine de kilomètres de Manchester, s'est constituée dans une période agitée. En effet le mouvement ouvrier anglais, cherchant à améliorer ses conditions de vie, s'était tout d'abord tourné vers la coopération mais les différentes sociétés coopératives créées firent long feu, si bien que ce dernier se tourna alors vers la lutte politique avec comme outil la grève. Paradoxalement c'est à la suite de l'échec d'une grève que la création de la Société des équitables pionniers de Rochdale se décida. L'objectif de cette poignée d'hommes, quarante ouvriers parmi lesquels vingt-huit tisserands, était alors de ne plus subir les prix excessivement élevés pratiqués par les commerçants de la région de Rochdale en créant une société coopérative de consommation.

### **B. Rochdale : une triple naissance**

Rochdale c'est une triple naissance : une naissance juridique, une naissance économique et la naissance de la forme moderne de la société coopérative de consommation.

Une naissance juridique d'abord car c'est à Rochdale que naissent les règles de la coopération moderne<sup>164</sup>. Avec la création de la société coopérative de Rochdale et l'édition d'un certain nombre de principes, que nous allons voir ci-après, on entre dans ce que l'on peut appeler l'époque moderne de la coopération. Comme nous l'avons mis en valeur dans l'introduction générale de cette thèse, ce qu'il ne faut pas perdre de vue avec les pionniers de

---

164 Cf. introduction générale de la thèse.

Rochdale c'est qu'ils ne sont pas les inventeurs de la société coopérative, seulement, entre guillemets, des artisans parmi d'autres de la création de la société coopérative moderne.

Une naissance économique ensuite car avant Rochdale les sociétés coopératives en tant que composantes de l'économie ne comptent pas économiquement parlant, elles sont marginales. Les quelques sociétés coopératives qui se créent alors vont pour la plupart d'échec en échec et ce n'est qu'avec les pionniers de Rochdale que cela change. À partir de 1844 la coopération devient un acteur économique qui compte. Pour résumer la Société des équitables pionniers de Rochdale n'est peut être pas la première société coopérative ou entité à fonctionnement coopératif<sup>165</sup>, en revanche c'est la première grande réussite économique d'une société coopérative. À partir de 1844 et les pionniers de Rochdale les formes modernes de la coopérative ne vont cesser de se développer pour au final couvrir tous les champs de l'activité économique. La banque tout d'abord avec Friedrich Wilhelm RAIFFEISEN et Hermann SCHULZE-DELITZSCH, en 1888 ce sera le monde agricole et plus précisément la production de lait avec la laiterie de Chaillé, puis viendront les transports, le domaine de l'habitation, la pêche, l'artisanat, etc.

Enfin 1844 marque aussi l'avènement de la forme moderne de la société coopérative de consommation, une des formes de coopérative les plus importantes, car n'oublions pas que Rochdale est une société coopérative de consommation.

## **II...et ce fut...**

Ce fut pour le mouvement coopératif l'adoption de toute une série de principes et un apport théorique considérable.

### **A. Vers une meilleure solidarité**

Lorsqu'il fallut déterminer les règles de fonctionnement pour leurs sociétés coopératives, les pionniers de Rochdale ont observé celles des sociétés coopératives déjà constituées. Leur constat : un manque de solidarité entre les membres. C'est ainsi, qu'une

<sup>165</sup> Cf. introduction générale de la thèse.

partie des principes institués dans la Société des équitables pionniers de Rochdale, s'inscrit dans cette volonté d'établir une meilleure solidarité entre les membres de la société coopérative. La vente à crédit est ainsi bannie du fonctionnement de la société coopérative de Rochdale et remplacée par la vente au comptant. De même, lorsqu'il a fallu choisir comment seraient répartis les éventuels bénéfiques, ou plutôt excédents<sup>166</sup>, les fondateurs de Rochdale ont écarté le mécanisme de la répartition de l'excédent au prorata du capital versé pour retenir celui d'une répartition en fonction des achats réalisés par les différents membres ; c'est l'instauration du mécanisme de la ristourne. De la même façon la société coopérative de Rochdale exige dorénavant du coopérateur qu'il effectue ses achats au sein de la coopérative, ce qui n'était pas forcément le cas dans les sociétés coopératives constituées antérieurement.

## **B. Un héritage considérable**

À ces trois premiers principes, il faut en rajouter d'autres, beaucoup d'autres, l'apport théorique de la Société des équitables pionniers de Rochdale est immense. En matière de fonctionnement de la société coopérative, il faut rajouter à la règle de la vente au comptant celle de l'achat au comptant et de la vente des produits aux prix du marché. Toujours concernant le fonctionnement de la société coopérative a également été retenue la mise en place du principe de la double qualité, du principe de la « porte ouverte » qui fait que chacun peut adhérer à la société coopérative et que chacun est libre de la quitter, une rémunération des apports limités, une sélection des différents coopérateurs basée sur l'honnêteté de ces derniers, un nombre de coopérateurs qui ne peut être limité, l'application lors des assemblées du principe « un homme, une voix », l'obligation pour la société coopérative de ne pas prendre parti pour un courant politique ou pour une religion, enfin une partie des excédents de la société coopérative devra être distribuée à des œuvres sociales. Tous ces principes formulés en 1844, qu'ils aient été adoptés en opposition à des pratiques antérieures ou non, sont ceux qui ont gouverné et qui gouvernent encore le monde des sociétés coopératives. Néanmoins les différentes formes de sociétés coopératives n'ont pas appliqué ces principes de la même façon. Si les sociétés coopératives de consommation ont très majoritairement fonctionné selon les principes établis par les pionniers de Rochdale, d'autres formes de sociétés coopératives

---

<sup>166</sup> Le monde de la coopération parle en effet plutôt d'excédents que de bénéfiques, excédent étant considéré comme un terme plus en rapport avec la philosophie coopérative.

ont en revanche fonctionné en conservant seulement une partie de ces derniers. De même, comme on l'a évoqué dans l'introduction générale de cette thèse, le début de la période contemporaine de la coopération s'est traduit par une modification de ces principes, principes qui à l'heure actuelle continuent encore d'évoluer<sup>167</sup>.

### – **Charles GIDE (1847-1932)**

Né dans une famille protestante, d'un père magistrat et d'une mère issue de la bourgeoisie, Professeur honoraire à la faculté de droit de Paris, Professeur honoraire au Collège de France, Président de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (FNCC), Charles GIDE, oncle de l'écrivain André GIDE, est considéré par beaucoup comme le dirigeant historique du mouvement coopératif français. Avec Jean JAURES il fut en effet celui qui en 1912 réunifia l'ensemble du mouvement coopératif français<sup>168</sup>. Il fut également le fondateur en 1921 de la Revue des Études Coopératives (REC)<sup>169</sup> en compagnie de Bernard LAVERGNE, de l'Institut international des études coopératives en 1931 et de la revue *L'émancipation* en 1886. Il fut aussi un auteur plus que prolifique. Charles GIDE est en effet l'auteur de plusieurs milliers d'articles, de manuels, dont le plus célèbre grâce auquel il connut un immense succès, *Principes d'économie politique*, fut traduit en 21 langues<sup>170</sup> dont un ouvrage en braille. Enfin Charles GIDE est, avec Auguste FABRE et Édouard De BOYVE, le fondateur d'un courant de pensée coopératif désigné sous l'appellation école de Nîmes. Il est aussi celui qui a théorisé le courant concurrent de l'école de Nîmes, si l'on peut parler de concurrence lorsque l'on évoque le monde de la coopération ; l'école de Saint-Claude. Pour tout cela la pensée de Charles GIDE marqua durablement le mouvement coopératif français comme international.

Par ses nombreux écrits Charles GIDE répond aussi, au même titre par exemple que Friedrich Wilhelm RAIFFEISEN<sup>171</sup>, parfaitement à la définition de ce que doit être, pour le monde de la coopération, un coopérateur : quelqu'un qui ne doit avoir de cesse de diffuser, de promouvoir l'idée coopérative.

167 Cette thèse démontrera d'ailleurs, pour le principe « un homme, une voix », toutes les différences qui existent entre le principe formulé en 1844, et le principe actuel dans les différents types de sociétés coopératives.

168 Cf. paragraphe consacré à J. JAURES.

169 Cf. partie consacrée à C. VIENNEY.

170 Le manuel, *Principes d'économie politique*, fut notamment traduit en roumain, en suédois, en finlandais, en géorgien, en bulgare et même pour la dernière traduction en date, en 1968, en persan.

171 Cf. ci-après partie consacrée à ce dernier.

À côté de cet engagement coopératif, il convient aussi de retenir de Charles GIDE son engagement dans le mouvement du christianisme social<sup>172</sup> dont il fut l'un de ses présidents. Ce mouvement apparu au 19<sup>ème</sup> siècle était fondé sur l'humanisme du christianisme en opposition au libéralisme économique considéré comme générateur de catastrophes sociales.

– **L'école de Nîmes, Charles GIDE, Auguste FABRE et Édouard De BOYVE (1886)**<sup>173</sup>

Trop socialiste pour les libéraux, trop bourgeoise pour les socialistes ; voilà comment était considérée à l'époque la doctrine de l'école de Nîmes.

L'école de Nîmes, on vient de le découvrir, est issue de la rencontre de trois hommes : Charles GIDE, Auguste FABRE (1839-1922) et Édouard DE BOYVE (1840-1923). Sans qu'il soit besoin de présenter le premier, les deux autres nécessitent quelques mots. Auguste FABRE est un disciple de Charles FOURIER, héritage d'un père pasteur « fouriériste » et d'une expérience au familistère de Guise au contact de Jean-Baptiste André GODIN qui lui fit découvrir à cette occasion la pensée « fouriériste ». Ouvrier mécanicien à Nîmes il créa comme Édouard de BOYVE sa propre société coopérative de consommation. En effet, Édouard de BOYVE, un protestant comme Charles GIDE, philanthrope fortuné, est le fondateur de la puissante société coopérative de consommation, *l'Abeille*.

La réunion de ces trois personnages, au demeurant fort différents, fondent la doctrine de l'école de Nîmes. Cette dernière se caractérise par un certain nombre d'idées fortes. Tout d'abord l'école de Nîmes considère que la société coopérative doit faire preuve de neutralité d'un point de vue politique et ne pas s'engager pour tel ou tel courant. Un des objectifs de l'école de Nîmes sera l'émancipation de la coopération, aussi bien vis-à-vis du mouvement socialiste, que vis-à-vis du mouvement libéral. L'école de Nîmes fait également de la société coopérative de consommation le centre de gravité de l'économie sociale. Cette dernière doit permettre à ses membres, d'acheter des produits à un prix normal et éventuellement ensuite de se voir ristourner une partie des bénéfices réalisés par la société coopérative, mais en aucun cas ces bénéfices ne doivent être utilisés à des fins politiques, on l'a vu, mais également à des

---

172 À noter que ce mouvement se retrouve désigné par pas moins de trois appellations différentes. Parfois on le retrouve dénommé sous ce terme de christianisme social, d'autres fois on inverse les mots et ce mouvement devient alors le mouvement social chrétien, enfin on peut également le retrouver désigné par le terme de socialisme chrétien.

173 L'année 1886 marque en effet le début de l'école de Nîmes.

fins sociales. En résumé l'école de Nîmes c'est la mise en œuvre d'une très grande partie des règles ; double qualité, principe « un homme, une voix », exclusivisme, ristourne coopérative, qui ont prévalu dans l'ensemble des sociétés coopératives jusqu'à il y encore quelques années et le début de l'époque contemporaine de la coopération. C'est une grande partie de cette conception de la coopération qui se trouvera en opposition avec un autre courant de pensée, l'école de Saint-Claude.

– **L'école de Saint-Claude (1902)**<sup>174</sup>

L'école de Saint-Claude est la doctrine qui « traduit » le fonctionnement d'une société coopérative jurassienne<sup>175</sup>, *La Fraternelle*. Théorisée comme on l'a vu par Charles GIDE, cette école sera pendant des années l'école concurrente de celle de Nîmes. Cette société coopérative, un « exemple unique de coopération » pour reprendre les termes de l'ancien secrétaire de la Fédération nationale des coopératives de consommation Ernest Philippe Auguste POISSON<sup>176</sup>, si elle connut un succès limité dans l'espace, *La Fraternelle* verra ses activités se limiter autour des grands centres industriels jurassiens de Saint-Claude, Morez et Yonnax, connaîtra en revanche une belle longévité. Créée en 1881<sup>177</sup> elle ne cessera ses activités qu'en 1985, face à la concurrence très rude des supers et hypermarchés<sup>178</sup> et face à l'ampleur de la crise économique subie par les industries de sa région d'implantation, notamment l'industrie de la pipe. D'un point de vue coopératif l'école de Saint-Claude se différencie sur plusieurs points, et non des moindres, avec la théorie de l'école de Nîmes. On peut en relever six dans ses statuts adoptés en 1899.

Première différence, alors que dans la doctrine de l'école de Nîmes les bénéfices sont destinés à être redistribués aux coopérateurs selon le mécanisme de la ristourne coopérative, dans *La Fraternelle* ces derniers n'ont pas vocation à être redistribués car ils sont destinés à rester la propriété, entre guillemets, de la société coopérative. Pour quel usage ? Eh bien ces

174 C'est en effet durant l'année 1902 que pour la première fois C. GIDE utilise cette expression d'école de Saint-Claude.

175 Jurassienne, comme le département du Jura, quant à son siège social situé à Saint-Claude, et jurassienne comme le massif du Jura quant à la localisation de ses activités.

176 Cf. section III.

177 L'année 1881 marque en effet le début officiel de *La Fraternelle*. Cependant cette société coopérative n'est que l'aboutissement d'un cercle ouvrier sanclaudien créé quelques années auparavant à la fin des années 1870. De plus il faudra attendre 1899 pour que *La Fraternelle* adopte ses statuts définitifs qui la différencie nettement des autres sociétés coopératives de consommation de l'époque.

178 Cf. chapitre VI, partie consacrée à la société coopérative de consommation.

bénéfices sont reversés à une caisse que l'on pourrait qualifier de sociale. Le but de cette dernière est double. Il s'agit tout d'abord de mettre en place, à destination des membres de la société coopérative, une sorte d'assurance maladie, d'assurance chômage et d'assurance retraite. Il s'agit ensuite d'instaurer un mécanisme d'entraide à destination des autres sociétés coopératives. Dans cette optique d'entraide, *La Fraternelle* soutiendra la verrerie ouvrière d'Albi (société coopérative ouvrière de production), verrerie qui poursuit encore aujourd'hui son activité à l'intérieur du groupe Saint-Gobain mais qui a cependant abandonné son statut coopératif depuis 1989.

Cette notion de social, d'entraide, on la retrouve également au niveau de la deuxième différence avec l'école de Nîmes. En effet l'école de Saint-Claude prévoit en cas de disparition de la société coopérative, la dévolution du boni de liquidation, à des groupements aux objectifs similaires ou proches des siens, ou bien alors à la municipalité de Saint-Claude, cet argent devant être utilisé par la ville dans le cadre de la réalisation d'une œuvre à caractère social.

Autre différence, qui fait de *La Fraternelle* un « précurseur » de l'abandon du principe de l'exclusivisme<sup>179</sup>, cette dernière a la possibilité de vendre à des clients qui ne sont pas pour autant membres de la société coopérative.

Quatrième différence, là où l'école de Nîmes fait de la société coopérative de consommation son unique objectif, *La Fraternelle*, elle, se lance également dans la production avec la création de deux coopératives de production, *Le Diamant* et *La Pipe*.

L'avant-dernière différence se marque au niveau des relations entre la coopération et la politique. En effet si l'un des objectifs de l'école de Nîmes a été d'émanciper la société coopérative de tout mouvement politique, l'école de Saint-Claude, au contraire, présente des liens très marqués avec le mouvement politique socialiste par l'intermédiaire d'Henri PONARD qui présente la double casquette de secrétaire de *La Fraternelle* et de responsable de la Fédération socialiste du département du Jura. Ce dernier jouera d'ailleurs un grand rôle dans la rédaction des statuts de *La Fraternelle* votés en 1899, statuts très marqués par l'idéologie socialiste voir même communiste, ceci expliquant cela...

Enfin, et on a commencé à l'évoquer, l'école de Saint-Claude s'inscrit dans une démarche plus large que celle de Nîmes : mise en place de diverses assurances, entraide vis-à-vis de différents acteurs aussi bien pendant le fonctionnement de la société coopérative

---

179 Cf. introduction générale de cette thèse pour retrouver la définition de ce principe.

qu'après en cas de disparition, aventure dans le domaine de la production et lien avec le mouvement socialiste. Cette démarche se matérialisera dans la Maison du Peuple à laquelle *La Fraternelle* sera partie prenante. Cette « cathédrale des temps nouveaux », selon les mots de Maurice BOUCHOR, trouve son origine dans le mouvement ouvrier gantois et bruxellois. Ce dernier théorisa non seulement un modèle social mais également un concept architectural. Ce fut le cas à Saint-Claude où, à partir de septembre 1910 date de sa création, la Maison du Peuple abrita *La Fraternelle* et aussi syndicats, mutuelles, militants socialistes, espaces dédiés à la culture (théâtre, salle de musique, bibliothèque) comme au sport avec la présence d'un gymnase. On retrouve ici, la promotion de l'individu par l'éducation, la culture, le sport qui est cher au monde de la coopération, et également les liens qui unissent mutuelles et sociétés coopératives. On retrouve aussi ici un concept qui rappelle, sous certains aspects, celui du phalanstère développé par François Marie Charles FOURIER.

– **Hermann SCHULZE-DELITZSCH, parfois dénommé Franz Hermann SCHULZE (1808-1883)**

Hermann SCHULZE-DELITZSCH est, avec Frédéric-Guillaume RAIFFEISEN, le père des banques mutualistes et coopératives en Allemagne. Il est aussi considéré comme le père des banques populaires en France et en Italie. Hermann SCHULZE-DELITZSCH ouvre en 1850 la première banque populaire. Si cette dernière est de forme coopérative, comme les caisses de Crédit mutuel de Frédéric-Guillaume RAIFFEISEN, elle s'en distingue néanmoins sur un certain nombre de points, notamment sur le public qui est visé. Alors que les caisses de Crédit mutuel s'adressent majoritairement à des consommateurs, les banques populaires visent clairement un public d'artisans et de commerçants<sup>180</sup>. Élu député au Reichstag, Hermann SCHULZE-DELITZSCH est également celui qui influencera la loi allemande sur les sociétés coopératives votée en 1867. Pour Hermann SCHULZE-DELITZSCH la société coopérative est une forme d'organisation de l'entreprise supérieure, d'un point de vue économique et social, à toutes les autres dans le sens où cette dernière permet d'instaurer de la solidarité. Partisan d'une vision libérale de la coopération il s'oppose en cela à Louis BLANC, partisan au contraire d'une coopération proche des États et soutenue par ces derniers.

---

<sup>180</sup> Le créneau visé par les banques populaires qui se constituent en Europe à cette époque est en effet clairement celui de la moyenne bourgeoisie (cf. chapitre IV consacré à la naissance des banques coopératives). À l'inverse le public des caisses de crédit mutuel est un public beaucoup plus populaire.

– **Friedrich Wilhelm RAIFFEISEN (1818-1888)**

Friedrich Wilhelm RAIFFEISEN, on vient de le voir avec l'étude consacrée à Hermann SCHULZE-DELITZSCH, est le promoteur avec ce dernier des banques mutualistes et coopératives en Allemagne. Maire dès l'âge de 27 ans, son œuvre est fortement marquée par la morale chrétienne qui est la sienne. Ses premières actions marquantes furent des actions d'aide alimentaire destinées aux démunis de sa commune, notamment lors de la terrible famine des années 1847-1848. Puis ce fut en 1854 l'ouverture d'une caisse de Crédit mutuel qui connut rapidement le succès. Face à ce succès il ouvrit quatre nouvelles caisses. En 1866 paraît l'ouvrage intitulé « *Die Darlehnskassen-Vereine als Mittel zur Abhilfe der Noth der ländlichen Bevölkerung, sowie auch der städtischen Handwerker und Arbeiter* » dans lequel Friedrich Wilhelm RAIFFEISEN livre sa vision des coopératives d'épargne et de crédit qui sont pour lui un moyen efficace d'aider les travailleurs comme les artisans. Très rapidement, cet ouvrage va devenir la source d'inspiration pour nombre de coopératives d'épargne et de crédit du vieux continent. Ce que l'histoire coopérative retiendra aussi de Friedrich Wilhelm RAIFFEISEN c'est le défenseur acharné de l'idée coopérative ; il est en cela en adéquation avec ce que doit être tout coopérateur qui se respecte, un diffuseur de l'idée coopérative. En effet celui-ci alors retraité, presque aveugle, parcourut aidé en cela par sa fille bon nombre de pays européens afin d'aider à la création de coopératives laitières.

– **Léon WALRAS (1834-1910)**

« Le plus grand de tous les économistes », selon les mots de Joseph SCHUMPETER, plus connu du grand public pour ses travaux en matière d'économie (loi de WALRAS, concept d'utilité marginale) n'en demeure pas moins un acteur, et un acteur qui compte, dans l'histoire de la coopération. En effet ce fils d'économiste, grand ami de Charles GIDE, celui qui se désignait comme étant un socialiste fut l'un des promoteurs les plus actifs et les plus engagés du mouvement coopératif sans pour autant que celui-ci le lui rende bien. En 1865 il participe à la création de la Caisse d'escompte des associations populaires de crédit, de production et de consommation mais cette expérience ne durera que cinq petites années<sup>181</sup>. Quelques années plus tard revenant sur cet échec il eut cette réflexion pour l'expliquer : « Assis en face de gens qui me demandaient du crédit, je me disais : cette affaire peut réussir,

---

181 La Caisse d'escompte des associations populaires de crédit, de production et de consommation est liquidée en 1870.

je vais la faire ». Un vrai banquier se serait dit : « cette affaire peut ne pas réussir, je ne la fais pas », de quoi méditer sur le métier de banquier... Après cet échec Léon WALRAS se lance dans l'aventure du journal *Le travail*. Créé et dirigé par Léon WALRAS, *Le travail* avait entre autres comme objectif de promouvoir les « associations coopératives ». Toutefois devant le peu de succès rencontré le journal mensuel cessera sa publication au bout de 12 numéros...

## Section III : Les penseurs contemporains

Penseurs contemporains ici dans le sens où les personnages qui suivent sont des hommes qui ont écrit sur la coopération au cours du 20<sup>ème</sup> siècle.

- Jean JAURÈS
- Ernest Philippe Auguste POISSON
- Georges FAUQUET
- Claude VIENNEY
- Paul RAMADIER
- Henri DESROCHE

### – **Jean JAURÈS (1859-1914)**

Jean JAURÈS, le pacifiste convaincu, ce qui lui coûta la vie, reste dans l'imagerie populaire comme celui qui a porté à l'intérieur du mouvement socialiste les valeurs de la coopération. Imagerie populaire bien injuste quand on connaît l'apport pour la coopération de Paul RAMADIER, lui aussi membre du mouvement socialiste.

La famille de Jean JAURÈS est issue de la petite bourgeoisie. Cependant la faillite de l'entreprise de négoce du père de Jean JAURÈS conduit toute la famille à un certain déclassement social. À la suite de cette faillite, la famille JAURÈS tire ses revenus d'une petite exploitation agricole. C'est à cette époque que l'enfant, puis l'adolescent Jean JAURÈS découvre les difficultés de ce que certains appelleront des décennies plus tard, la « France d'en bas ». En effet si on ne peut dire que sa famille connaît à cette période la misère, elle est bien loin également de l'opulence. Ces difficultés matérielles n'empêcheront toutefois pas Jean JAURÈS d'être un élève brillant. Reçu, en 1878, premier à l'école normale supérieure, département philosophie, devant un certain Henri BERGSON, il devient trois ans plus tard agrégé de philosophie. L'année 1895 est l'année, pour le député de la circonscription d'Albi, du soutien de la grève des ouvriers de la verrerie ouvrière d'Albi. Cette année 1895 est aussi et surtout celle de la création de la Bourse coopérative. Dans l'esprit de Jean JAURÈS cette

bourse devait être pour le monde de la coopération l'équivalent de la Bourse du travail ou de la Bourse du commerce. La création de cette Bourse coopérative marque le début d'un « schisme » dans le mouvement coopératif car cette dernière s'oppose alors à l'Union coopérative qui depuis 1888 fédère ce mouvement coopératif. Il faudra attendre 1912 pour voir Jean JAURÈS et Charles GIDE mettre fin à cette division et assister à la création de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (FNCC), une action qui restera dans l'histoire comme un legs fort de la part de ces deux personnages à l'intention du monde de la coopération. Jean JAURÈS restera aussi dans l'histoire coopérative comme un grand diffuseur de l'idée coopérative. On peut résumer son action en citant une déclaration que ce dernier prononça à Bruxelles en 1889 lors de l'inauguration de la nouvelle maison du peuple : « eh bien, nous vous promettons d'aller prêcher votre exemple à nos frères, les initier à l'organisation, à la coopération et de mettre la classe ouvrière en état de gouverner et d'administrer le monde ». Pour terminer notons, et c'est en cela qu'il s'oppose le plus à Charles GIDE qui conçoit la société coopérative comme une structure neutre politiquement parlant, que Jean JAURÈS n'aura de cesse de vouloir agglomérer le mouvement coopératif au mouvement socialiste. Le 31 juillet 1914 et son assassinat par Raoul VILLAIN, un jeune nationaliste, est toutefois un coup d'arrêt pour le rapprochement qui était en cours entre le mouvement coopératif et le mouvement socialiste.

– **Ernest Philippe Auguste POISSON (1882-1942)**

Militant au sein du mouvement socialiste dès son adolescence, à l'âge de 17 ans Ernest Philippe Auguste POISSON adhère au Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire (POSF), ce licencié en droit devient avocat au barreau de Caen. Cette expérience sera néanmoins de courte durée car quelques années plus tard il est obligé d'abandonner son métier d'avocat à la suite d'une condamnation pour outrage à agent. Dès lors le parcours de ce proche de Jean JAURÈS, Ernest Philippe Auguste POISSON qui sera en compagnie de ce dernier lorsque celui-ci tombera sous les balles du jeune nationaliste Raoul VILLAIN, sera étroitement lié au mouvement coopératif. Ancien adhérent de la société coopérative : *L'Avenir de Plaisance*, c'est lui qui négocie en 1912 avec l'Union coopérative la réunion entre cette dernière et la Bourse coopérative<sup>182</sup>. Une fois cette fusion entérinée il devient avec Achille DAUDÉ dit DAUDÉ-BANCEL le secrétaire général de la nouvelle entité constituée, la Fédération

---

182 Cf. partie consacrée à J. JAURÈS.

nationale des coopératives de consommation. Ernest Philippe Auguste POISSON contribuera également durant la période de l'entre-deux-guerres à assurer l'unité du mouvement coopératif, il en sera également l'un de ces grands animateurs. Durant ces années il deviendra aussi membre de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), puis son vice-président. Enfin il participera à la création du Conseil supérieur de la coopération.

– **Georges FAUQUET (1873-1953)**

Médecin de formation, il participera deux ans à la première guerre mondiale comme médecin militaire. Convaincu par l'utilité de la protection légale des ouvriers il sera également durant sa vie inspecteur du travail. Georges FAUQUET entre dans le mouvement coopératif en faisant ce qu'il sait faire. C'est ainsi que, jeune diplômé de médecine, il soignera les membres de la société coopérative parisienne *L'Avenir de Plaisance*. Par la suite il adhérera à une société coopérative de consommation. La suite de sa carrière sera marquée par de très nombreuses collaborations avec des revues : La revue des études coopératives (devenue aujourd'hui la Revue internationale de l'économie sociale)<sup>183</sup>, Le coopérateur de France, La revue coopérative internationale, Le coopérateur suisse ou bien encore Le coopérateur genevois. Cette carrière sera aussi marquée par l'occupation d'une multitude de postes en rapport avec la coopération. Georges FAUQUET a en effet été membre du Comité national de la fédération nationale des coopératives de consommation, du Comité central de l'Alliance coopérative internationale, du Conseil supérieur de la coopération et enfin du Conseil national économique. Georges FAUQUET fut également chargé d'augmenter la contribution des sociétés coopératives de consommation vis-à-vis, première guerre mondiale oblige, des œuvres sociales des usines d'armement. Enfin Georges FAUQUET occupera quelques années au Bureau international du travail de Genève, le poste de directeur des services de la coopération. À côté de cela Georges FAUQUET restera comme le fondateur de l'Union laitière de Genève et l'un des artisans de la création de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), dont nous aurons l'occasion de reparler. D'un point de vue théorique, l'histoire retiendra les analyses de Georges FAUQUET sur le principe de la double qualité et sur le principe « un homme, une voix ». Il considérait à propos de ce dernier qu'il était l'élément permettant de distinguer les sociétés coopératives, d'autres formes d'organisation des entreprises. L'œuvre de Georges FAUQUET nous livre également sa

---

183 Pour plus d'informations sur l'histoire de cette revue cf le paragraphe consacré à C.VIENNEY.

vision de ce que devait être le mouvement coopératif ; un mouvement plus décentralisé où les diverses formes de coopératives devaient davantage collaborer entre elles. Dans son esprit cela devait notamment être le cas des coopératives de production agricole rurale et des coopératives de consommation urbaine.

– **Claude VIENNEY (1929-2001)**

Disciple de Georges FAUQUET, Claude VIENNEY est celui qui dans les années 80 travailla sur le renouveau de l'économie sociale. Fils d'un pasteur protestant la carrière comme l'œuvre de Claude VIENNEY est à mettre en relation avec ses origines protestantes. Cette œuvre, importante, influencera bon nombre de travaux de recherche en France, comme dans de nombreux pays francophones, et plus particulièrement au Québec. On retiendra en 1994 la parution de son ouvrage « *L'économie sociale* ». Dans ce dernier Claude VIENNEY livre son analyse des difficultés rencontrées par les sociétés coopératives, comme d'ailleurs par les mutuelles, à partir du début des années 80 et notamment par les sociétés coopératives de consommation, de tailles importantes et dont la création remonte à un certain nombre d'années. Pour Claude VIENNEY les problèmes rencontrés par ces dernières « viennent de ce qu'elles se sont beaucoup transformées depuis leur origine. Leurs activités ne sont plus délaissées par, mais, en concurrence, avec celles des entreprises de type capitaliste ». On retiendra aussi que Claude VIENNEY a été, aidé en cela par Henri DESROCHE, celui qui, par ses nombreux articles, a grandement soutenu la relance de la Revue internationale de l'économie sociale, à l'époque Revue des études coopératives<sup>184</sup>. Enfin ce qu'il faut retenir de Claude VIENNEY c'est son observation extrêmement pointue des différentes formes de sociétés coopératives du 20<sup>ème</sup> siècle.

– **Paul RAMADIER (1888-1961)**

Paul RAMADIER, fils de psychiatre, docteur en droit romain, avocat, résistant, Juste parmi les Nations, homme politique qui fit toute sa carrière dans des partis classés à gauche de

---

<sup>184</sup> Au départ c'était la Revue des études coopératives (REC). Puis en 1986 cette dernière change une première fois de nom pour devenir la Revue des études coopératives, mutualistes et associatives (RECMA), titre de cette revue qui démontre au passage les liens très étroits entre ces trois acteurs de l'économie sociale et solidaire (cf. introduction générale de cette thèse). Enfin aujourd'hui la revue fondée en 1921 par C. GIDE et B. LAVERGNE a pour nom la Revue internationale de l'économie sociale.

l'échiquier politique (Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO)), Parti Socialiste de France – Union Jean JAURÈS (PSdF), Union Socialiste Républicaine (USR), puis à nouveau Section française de l'internationale ouvrière après la seconde guerre mondiale), ne restera pas seulement dans les livres d'histoire, tout du moins pour ce qui nous concerne, comme l'instigateur de feu la vignette automobile. En effet président du Conseil de la IV<sup>ème</sup> République pendant seulement dix mois, de janvier à novembre 1947, il fit voter l'« importantissime » loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération<sup>185</sup>. Ces quelques mois furent pour le monde de la coopération la seule et unique fois où l'un de ses militants sera à la tête de l'État mais le moins que l'on puisse dire c'est que l'occasion ne fut pas manquée, ou plutôt pour cet élu du sud-ouest<sup>186</sup> que l'essai fut transformé.

– **Henri DESROCHE (1914-1994)**

➤ *Une vie de « créateur »*

Henri DESROCHE, philosophe, sociologue, théologien et ancien prêtre dominicain, est issu d'une famille modeste où son père d'abord métayer devient ensuite employé dans une tannerie. Après une scolarité classique il étudie la théologie dans un couvent dominicain. Il fut ensuite admis dans cet ordre en 1934, avant d'y être ordonné prêtre quelques années plus tard en 1936. Toutefois la sortie en 1950 de son ouvrage « *Signification du marxisme* », condamné par les dirigeants de l'église catholique, le contraint à quitter les ordres. À partir de cette date et jusqu'à son décès en 1994 Henri DESROCHE consacra une bonne partie de son énergie à l'étude du monde de la coopération. D'abord chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), il fonde durant l'année 1953 le Bureau d'Études Coopératives et Communautaires (BECC). Quatre années plus tard en 1957 Henri DESROCHE créa la revue de ce Bureau d'étude coopérative et communautaire, les « *Archives internationales de sociologie de la coopération et du développement* ». Cette revue, contrairement à la Revue internationale de l'économie sociale<sup>187</sup> qui consacrait l'essentiel de ses publications à des sociétés coopératives implantées en Europe et à laquelle Henri DESROCHE a d'ailleurs

---

185 Dont nous aurons très largement l'occasion de reparler.

186 P. RAMADIER fut de multiples fois élu député du département de l'Aveyron (de 1928 à 1940, de 1945 à 1951 et de 1956 à 1958).

187 Pour plus d'informations sur l'histoire de cette grande revue du monde de la coopération, et plus généralement du monde de l'économie sociale et solidaire, il convient de se référer à la partie consacrée à C. VIENNEY.

également étroitement collaboré, s'inscrivait dans une démarche éditoriale plus large qui englobait l'étude de sociétés coopératives américaines ou africaines. L'année suivante il prend la direction des études de l'École Pratique des Hautes Études, l'EPHE. En 1959, il fonde le collège coopératif de Paris, le premier de toute une série de collèges qui seront créés sur tout le territoire français avec l'aide d'Henri DESROCHE. L'année 1977 marquera la date de la création par ce dernier de l'université coopérative internationale qui sera, pendant une dizaine d'années, le lieu de rendez-vous, d'échanges, des militants de la coopération d'Amérique latine, d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Europe. Ces années sont aussi marquées par l'action d'Henri DESROCHE dans le développement du Réseau des Hautes Études des Pratiques Sociales (RHES) et la création du diplôme qui lui est attaché le DHEPS, le Diplôme des Hautes Études des Pratiques Sociales. 1986 sera la dernière date marquante et verra Henri DESROCHE fonder la Bibliothèque Historique des Économies Sociales (BHES).

Ses créations, qu'elles soient directes ou indirectes, sont donc extrêmement nombreuses ; quant à son apport intellectuel dans le domaine de la coopération il est tout bonnement considérable.

#### ➤ *Une œuvre considérable*

On peut citer, la liste étant loin d'être exhaustive, ses études concernant le fouriérisme, l'associationnisme ou bien encore la société coopérative ouvrière de production. Pour ce dernier domaine il convient de noter qu'Henri DESROCHE, de par son parcours, fut l'un des rares spécialistes du monde de la coopération qui eut plus de « sympathie » pour la société coopérative ouvrière de production que pour la société coopérative de consommation. De ce fait les études d'Henri DESROCHE portent majoritairement sur la première, bien qu'Henri DESROCHE ait écrit sur tous les types de sociétés coopératives et donc notamment sur la société coopérative de consommation. Il fut en cela en opposition avec la grande majorité de ses confrères contemporains, comme de ses confrères de la génération précédente, tel Charles GIDE, qui tous axèrent leurs recherches sur la société coopérative de consommation.

Henri DESROCHE restera comme le théoricien du quadrilatère de DESROCHE qui présente la situation d'équilibre de toute structure de l'économie sociale, donc la situation d'équilibre de toute société coopérative. Le quadrilatère de DESROCHE montre aussi les dangers qui menacent cet équilibre. Pour Henri DESROCHE l'équilibre d'une structure de l'économie sociale est atteint lorsque les quatre acteurs qui la composent à savoir, les

sociétaires, les administrateurs, les managers et les employés marchent dans la même direction. Cette situation d'équilibre peut néanmoins être anéantie par deux types de fractures ; une horizontale, l'autre verticale. La fracture horizontale voit les dirigeants au sens large, c'est-à-dire les administrateurs et les managers, se couper des sociétaires et des employés. Cette situation de fracture horizontale voit également, les sociétaires et les employés, eux aussi séparés par une autre ligne de fracture. On se retrouve donc avec trois groupes, les administrateurs et les managers, les sociétaires, et les employés, qui ne comprennent plus. La fracture verticale, quant à elle, voit ceux qui possèdent le pouvoir, les administrateurs et les sociétaires ne plus être en phase avec les managers et les employés, autrement dit avec ceux qui exécutent leurs ordres.

Henri DESROCHE aura donc été par ses créations, par ses écrits, un formidable promoteur de l'idée coopérative. Il est en cela pour la doctrine coopérative, au même titre par exemple que Charles GIDE, un « bon coopérateur », car tout coopérateur se doit de faire preuve de prosélytisme.

# Conclusion Chapitre I

## I. Diversité de personnages, diversité de principes...

De l'homme politique pragmatique à l'industriel philanthrope, du misogyne convaincu au féministe avant-gardiste, du riche héritier à l'ouvrier, du socialiste à celui qui prône la neutralité politique, du protestant au catholique<sup>188</sup>, etc. ; voilà le portrait de ceux qui ont fait la coopération. Ce qui en ressort ce sont des enfances, des parents, des milieux d'origine (économiques, sociaux<sup>189</sup>, culturels, religieux), des formations, des parcours professionnels, des voyages, des rencontres, extrêmement différents. De cet ensemble des plus hétérogènes surgissent tout de même quelques similitudes entre ces personnages historiques. Tout d'abord bien que cette question n'ait été évoquée que lors de l'étude de certains de ces personnages, tous, et les deux écoles comme la société coopérative de Rochdale sont compris dans ce tous, peuvent être considérés comme des diffuseurs de l'idée coopérative ce qui fait d'eux de « bons » coopérateurs<sup>190</sup>. De même il convient de bien voir que beaucoup de ces personnages sont ce que l'on peut appeler, avec toutes les nuances qu'il convient de prendre, des « hommes de gauche », bien que pour certains d'entre eux cette distinction, « homme de droite », « homme de gauche », n'existait pas encore à l'époque où ils ont vécu. Cependant, si tout n'est pas qu'opposition, cette pluralité d'histoire a développé mécaniquement chez chacun des conceptions différentes de la coopération, de ce que doivent être ces principes et notamment pour ce qui nous intéresse ici, du principe « un homme, une voix ». Face à des conceptions aussi différentes il est donc radicalement impossible de définir le principe « un homme, une voix », comme d'ailleurs l'ensemble des principes coopératifs, comme étant des principes anticapitalistes. Par ailleurs, même à conclure à un principe « un homme, une voix » se réclamant comme anticapitaliste, cette affirmation aurait-elle encore un sens aujourd'hui ?

---

188 Cette distinction prend toute son importance lorsqu'il est question d'argent, tant ces deux religions entretiennent des relations diamétralement opposées avec ce dernier.

189 On l'a vu au cours de ces développements, les hommes qui ont fait la coopération sont issus de tous les milieux. Néanmoins ces derniers sont très majoritairement issus de milieux très aisés, aisés, ou semi-aisés si l'on peut s'exprimer ainsi.

190 Cf. notamment l'étude consacrée à H. DESROCHE.

## **II. Peut-on de nos jours être anticapitaliste ?**

Malgré un chapitre qui démontre l'impossibilité de considérer le principe « un homme, une voix » comme étant anticapitaliste, on peut toutefois s'interroger sur la pertinence même d'un débat pour savoir si le principe « un homme, une voix », ou tout autre chose d'ailleurs, est anticapitaliste. Autrement dit parler d'anticapitaliste a-t-il encore un sens aujourd'hui ?

On l'a vu dans l'introduction de ce chapitre I pour pouvoir se revendiquer comme étant anticapitaliste il faut, « quelque chose » à combattre, et des adversaires ; ces conditions sont-elles encore d'actualité ?

### **A. Un manque d'adversaire ?**

Rien n'est plus proche du capitalisme que le communisme. Cette remarque liminaire, provocatrice entre guillemets, est bien entendue excessive. Cependant il est tout même instructif de constater les nombreuses similitudes qu'ils existent entre ces deux conceptions de l'économie supposées être « ennemies ». Quelques entreprises qui comptent dans chaque secteur de l'économie, quelques personnes qui profitent pleinement de l'activité économique, un manque total de transparence et de pragmatisme, des « organismes » chargées de veiller aux respects des valeurs, etc., sont-ils des éléments qui définissent le fonctionnement d'une économie communiste ou capitaliste ? « Les deux mon général » : aux grandes entreprises publiques du monde communiste, le système capitaliste répond par la constitution dans chaque secteur d'activité de quelques grands groupes transnationaux ; les capitaines d'entreprises et les financiers ont remplacé les apparatchiks d'autrefois ; les grandes banques mondiales, les agences de notation, entre autres, n'ont absolument rien à envier en matière d'opacité, aux défuntes Unions des républiques socialistes soviétiques staliniennes et Chine maoïste, ou à la toujours actuelle Corée du Nord de la famille Kim<sup>191</sup> ; l'enfermement idéologique d'une partie des acteurs du système économique actuel était, ou est encore à l'heure actuelle, dans bien des cas l'un des traits caractéristiques de ceux qui ont été, ou qui

---

191 Kim JONG-EUN, l'actuel dirigeant de la Corée du Nord, ayant succédé à son père Kim JONG-IL, lui-même successeur de son père Kim II-SUNG, appelé également Kim II-SONG.

sont encore, des dirigeants communistes<sup>192</sup> ; quant à Moody's, Fitch Ratings et autre Standard and Poor's, ils sont les nouveaux comités centraux et leurs séances d'autocritique...

## **B. Un manque de combattant ?**

Qui pour combattre le système capitaliste aujourd'hui ? On a vu que le socialisme moderne ne remettait plus en cause le système capitaliste. Reste donc l'idéologie socialiste comme on la concevait au début de ce mouvement et le mouvement communiste, ou plutôt ce qu'il reste du mouvement communiste. En effet le communisme en tant qu'idéologie appliquée au niveau d'un pays n'existe plus que de manière marginale. Il ne reste donc plus que l'idéologie communiste. Le monde coopératif doit donc impérativement se revendiquer de cette idéologie, ou de l'idéologie socialiste des débuts, pour que l'on puisse dire que ces principes et notamment le principe « un homme, une voix » sont anticapitalistes.

Le principe « un homme, une voix » n'est donc pas anticapitaliste ; impossible historiquement pour lui de l'être avant le début du 19<sup>ème</sup> siècle, difficile « techniquement » de l'être en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle et en tout état de cause génétiquement programmé par ses géniteurs pour ne pas l'être. En revanche s'il n'est pas anticapitaliste on peut toutefois dire de ce dernier qu'il est anti-capital ou anti-argent dans le sens où comme nous allons le voir dans les développements suivants le droit de vote est, avec le principe « un homme, une voix », totalement déconnecté de l'argent investi. Néanmoins il convient, compte tenu de ce que l'on vient d'évoquer, de nuancer ces propos et bien comprendre que la définition du principe « un homme, une voix » ne peut se résumer à cette affirmation.

---

192 Rappelons tout de même ici que l'ensemble des grandes agences de notation avait classé sans aucune réserve triple A le système des subprimes...